

Jeudi 16 avril 2026



Visite du cimetière de la Chartreuse à BORDEAUX.

LE HAILLAN GENEALOGIE HISTOIRE a eu le plaisir de visiter le cimetière de la Chartreuse de BORDEAUX guidé par Yves SIMONE avec son drôle de chapeau arrivé et reparti avec son improbable vélo et de grandes cartes et gravures sur le bras.



Du temps des Romains les nécropoles sont situées en dehors des villes, le long des voies romaines, pour des raisons d'hygiène et pour séparer les vivants des morts. L'incinération est la plus utilisée au cours des deux premiers siècles de notre ère. A partir du troisième siècle, l'inhumation s'impose à cause du christianisme.

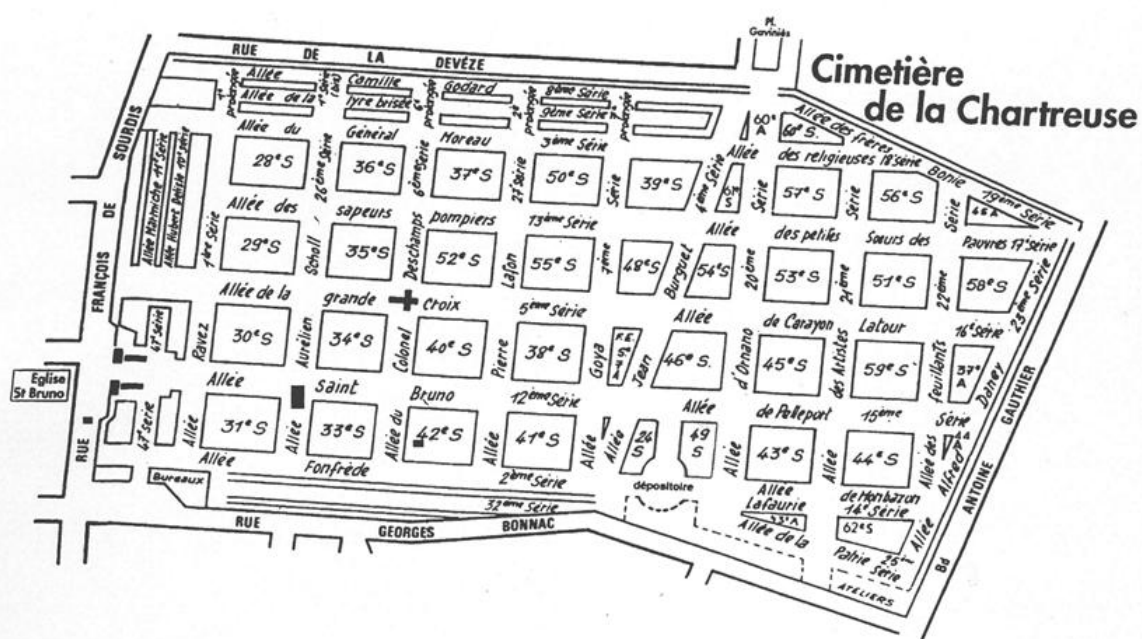
Pour suppléer à l'inhumation interdite dans les églises en 1776 pour des raisons de salubrité et de la saturation des cimetières adjacents, la ville de BORDEAUX en pleine révolution, saisit le terrain et le couvent de la Chartreuse en 1791 pour y faire construire le cimetière de la Chartreuse. Ce terrain est assez éloigné des habitations pour éviter l'insalubrité tout en étant assez proche pour éviter les coûts élevés du transport du corps.

Il a été construit à partir de 1797 sur les plans de l'architecte Jacques Ange Gabriel qui est aussi à l'origine de la place de la Bourse. Il fut inauguré le 02 mai 1817.

Il fut aménagé sur les anciens jardins très arborés du couvent des Chartreux.



C'est le plus ancien et le plus grand cimetière de la ville de BORDEAUX : une superficie de près de 26 ha pour 33000 concessions funéraires.



Cimetière de la Chartreuse

180 rue Georges Bonnac

33000 Bordeaux

Tel. : 05 56 93 17 20



La porte Nord face à l'église Saint-Bruno est le dernier vestige de l'ancien monastère des Chartreux. Le cimetière est un véritable musée de l'Architecture, de l'Art et de la Sculpture funéraire dont la porte nord classée comme monument historique en 1921 et 600 chapelles plus ou moins restaurées de style néoclassiques, néogothiques, néo romanes et art Déco.



Nous y avons découvert quelques monuments funéraires de personnages connus et moins connus (artistes, architectes, savants, maires et autres) dont :

- José Ignacio de la Torre (1764-1825), « ministre honoraire de la junta de commerce et monnaie du Mexique » qui a fui son pays alors colonie Espagnole à cause de la guerre d'indépendance, pour Madrid, puis Bordeaux. Sa fille Ramona de la Torre (1804-1876) née à Veracruz au Mexique fut l'une des femmes les plus riches de Bordeaux fille qui finança la Galerie Bordelaise inaugurée en 1834 sous le nom de « galerie de la Torre ». C'était aussi la voisine du célèbre peintre espagnol Francisco de GOYA (1746-1828) mort en exil à Bordeaux aussi enterré dans ce cimetière une première fois et à Madrid une seconde fois en 1888 à la demande du consul d'Espagne.

- Pierre de Pelleport (1773-1855) qui fut général français de l'empire, pair de France et maire de Bordeaux nommé par Louis Philippe premier (1773-1850).

- Jean Fernand AUDEGUIL (1887-1956) qui fut enseignant, résistant et homme politique socialiste puis maire de Bordeaux de 1944 à 1947 avant Jacques Chaban-Delmas (1915-1972).



- Le monument aux morts de Bougie (aujourd'hui Bejaïa) d'Algérie Française (ville jumelée à Bordeaux en 1956) a été transféré vers 1968 au cimetière de la Chartreuse



- Les deux « sarcophages jumeaux » de Charles Auguste PIERLOT (1795-1814) et de sa femme. Il fut héros de la bataille de Brienne, sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde impériale, il reçut la croix de la légion d'Honneur des mains de Napoléon.



- Georges Négrevergne (1914-1986) Pharmacien et fondateur de la société SARGET installée à Bordeaux depuis 1945 et des Laboratoires SARGET se trouvant à Mérignac depuis 1967 un des fleurons de l'industrie pharmaceutique Bordelaise.



Aujourd'hui, au cimetière de la Chartreuse il est difficile d'obtenir une concession. Cependant, il est tout à fait possible d'acheter un caveau (sous terre) ou une chapelle (sur terre) existant. Mais peu sont remis en attribution : 50 à 70 par an. Grâce à la loi sur les reprises de concessions perpétuelles, la Commune a le droit de reprendre une tombe dans le cas de figure où elle semble abandonnée avec deux conditions requises. À savoir, que la dernière inhumation date de plus de 30 ans et aussi qu'aucun descendant, membre de la famille ne s'y oppose.

Pour obtenir une concession, il faut justifier soit d'un domicile à Bordeaux, soit posséder un droit d'inhumation à Bordeaux, soit inhumer une personne décédée à Bordeaux.

Pour rénover une tombe, il faut déclarer les travaux à la mairie de Bordeaux. Ils doivent respecter certaines règles, le cimetière étant situé dans le périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le cimetière de la Chartreuse possède aussi un colombarium et un Jardin du souvenir, inaugurés en 2023.

Le colombarium est dédié à recevoir les urnes des défunts.

Le Jardin du souvenir permet de disperser les cendres et se recueillir.

Sources : Photos prises lors de la visite et partie des commentaires de Yves SIMONE - <https://yvessimone.com>